



Doc. 13391  
30 janvier 2014

## La lutte contre le sida auprès des migrants et des réfugiés

### Amendement<sup>1</sup> n° 7

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8.2.1, insérer le paragraphe suivant:*

« d'assurer l'accessibilité pour les migrants aux informations concernant la prévention, le dépistage et le traitement du VIH; »

---

1. 2014 - Commission permanente de mars

